

ASSOCIATION MYCOLOGIQUE DE L'OUEST DE LA FRANCE

Société scientifique d'éducation populaire

Association agréée au titre de la protection de l'environnement

Décret N° 2011-832 du 12 juillet 2011

Siège social: 16 boulevard Auguste Péneau - 44300 NANTES

Correspondance: 16 rue de la Guerche - 44830 BRAINS Tél.: 06 89 77 79 20



www.amo-nantes.fr

J	DATE	FORÊT	H	LIEU DE RENDEZ-VOUS	RESPONSABLE	TÉLÉPHONE
dim.	05 sept.	Sainte-Gemme-la-Plaine (85)	9h30	Parking de la forêt coté centre équestre Sainte-Gemme. N 46°29'02" W 1°06'45"	Thierry BARON Dominique YOU	06 59 43 08 21 06 29 66 91 17
sam.	11 sept.	Forêt de Princé (44) Chéméré	14h00	Parking la Croix des Vendéens situé sur la 1ère route goudronnée à droite, après l'entrée en forêt sur la D66 (Rouans-Chéméré). Prospection limitée à la zone nord de cette route. N 47°09'13" W 1°53'31"	René CHÉREAU Marcel ROCHER	06 89 77 79 20 06 77 11 59 61
sam.	18 sept.	Lac de Grand-Lieu (44) Bouaye	14h00	À la sortie de Bouaye, sur la D85 en direction de St-Aignan, au lieu-dit l'Étier, prendre la rue de l'Acheneau. Stationner sur le parking à droite de la Maison de la Réserve Naturelle du Lac. N 47°08' 06" W 1°40'21"	René CHÉREAU Marcel ROCHER	06 89 77 79 20 06 77 11 59 61
dim.	19 sept.	Sainte-Gemme-la-Plaine (85)	9h30	Parking de la forêt coté centre équestre Sainte-Gemme. N 46°29'02" W 1°06'45"	Jean DAVID Noëli BOURRÉ Gilbert OUVARD Bernard FRÉCHET	07 83 59 06 86 02 40 93 63 12 02 40 83 08 71 06 15 62 38 05
sam.	09 oct.	La Gascherie (44) La Chapelle-sur-Erdre	14h00	En venant de Nantes, suivre La Chapelle « Centre », puis La Grimaudière. Rue de l'Erdre, après le cimetière, prendre à gauche l'allée du château. Stationner à gauche avant la grille. N 47°17'56" W 1°32'30"	Jean DAVID Michel BÉNÉTEAU	07 83 59 06 86 07 68 51 61 18
sam.	09 oct.	Calvaire de Pontchâteau (44) Pontchâteau	14h00	Sur la D33 (axe Pontchâteau – Sainte-Reine-de-Bretagne) stationner sur le parking de la Madeleine au Calvaire. N 47°26'32" W 2°08'08"	Bernard FRÉCHET N. et C. BERGER	06 15 62 38 05 06 66 68 60 75
sam.	16 oct.	Bois de Saint-Hubert (44) Maumusson	14h00	Parking sur la D28, à 3,5 km de Saint-Mars-la-Jaille. Sortie autorisée uniquement dans la partie sud (Bois de St-Hubert). Bois du Triage interdit (partie nord). N 47°30'24" W 1°08'60"	Raymond SIMON Michel BÉNÉTEAU	06 83 04 77 95 07 68 51 61 18
dim.	17 oct.	Forêt de Saint-Mars-la-Jaille (44) Bonnœuvre	9h30	Parking à Vivelle sur la D21, à 1,7 km de Bonnœuvre. N 47°32' 29" W 1°13'54"	Raymond SIMON	06 83 04 77 95
sam.	23 oct.	Forêt de l'Arche (44) La Meilleraye-de-Bretagne	14h00	Au carrefour de la D2 et de la D69, suivre la D69 en direction d'Issé. Stationnement sur le bas-côté de la route juste après la sortie de la forêt. N 47°33'52" W 1°27'52"	Chantal MAILLARD Jean DAVID Michel BÉNÉTEAU	06 13 16 27 88 07 83 59 06 86 07 68 51 61 18
dim.	24 oct.	Forêt de Vioreau (44) Joué-sur-Erdre La Meilleraye-de-Bretagne	9h30	En venant de Joué/Erdre, sur la D178, 1Km avant la Meilleraye-de-Bretagne, prendre à gauche la route forestière. Stationner sur le parking à droite, à 2 Km du croisement. N 47°31'51" W 1°24'55"	Noëli BOURRÉ Chantal MAILLARD	02 40 93 63 12 06 13 16 27 88
sam.	30 oct.	Forêt de Machecoul (44)	14h00	Devant l'église de Saint-Lumine-de-Coutais. N 47°03'19" W 1°43'35" Puis départ en groupe vers la forêt. N 47°01'45" W 1°43'35"	René CHÉREAU Marcel ROCHER	06 89 77 79 20 06 77 11 59 61
sam.	13 nov.	Maubreuil (44) Carquefou	14h00	À la sortie de Carquefou sur la D37 (axe Carquefou – Belle Étoile – Thouaré) prendre à gauche juste avant le pont de l'autoroute. Stationnement dès l'entrée du parc. N 47°17'41" W 1°27'59"		
sam.	13 nov.	Vallée du Hâvre (44) Oudon	14h00	Centre bourg d'Oudon, au ponton de la rivière du Hâvre, derrière le Café du Hâvre. Stationnement au pied de la tour d'Oudon (rue de la côte St Aubin) ou square du Hâvre. N 47°20'46" W 1°17'20"	Philippe LARUE	06 73 57 25 48
sam.	20 nov.	Lac de Grand-Lieu (44) Bouaye	14h00	À la sortie de Bouaye, sur la D85 en direction de St-Aignan, au lieu-dit l'Étier, prendre la rue de l'Acheneau. Stationner sur le parking à droite de la Maison de la Réserve Naturelle du Lac. N 47°08' 06" W 1°40'21"	Marcel ROCHER Jean DAVID	06 77 11 59 61 07 83 59 06 86

NOTES – CONSIGNES

La participation aux sorties est entièrement gratuite. Elles se font par petits groupes, sous la direction de mycologues confirmés de l'AMO qui portent un badge à leur nom.

Le tri de la totalité des récoltes est obligatoire. Il est effectué à partir de 16 heures sur le lieu de rendez-vous (à 12 heures pour les participants ne restant que le matin lors des sorties à la journée).

Utilisez de préférence des paniers plats. Prohibez les sacs en plastique dans lesquels les champignons s'écrasent et s'abîment très vite.

Ne cueillez pas les champignons trop âgés ou en mauvais état. Ils seront inutilisables et endommageront les autres. Si vous les laissez, ils répandront leurs spores et assureront la pérennité de l'espèce.

Ne détruisez pas ceux dont vous ne voulez pas, ils peuvent intéresser quelqu'un d'autre et, de toute façon, ils jouent un rôle dans la nature.

L'utilisation de râpeaux pour la récolte des champignons est prohibée. Ne détruisez pas les mycéliums, vous compromettez les récoltes futures. Observez scrupuleusement les instructions données au départ.

Ayez des bottes aux pieds ou du moins de bonnes chaussures. Les serpents sont moins virulents à l'automne mais les ronces ne sont pas rares en forêt, ainsi que les zones vaseuses.

Il est interdit de faire du feu et de fumer sous bois. Ne laissez jamais le moindre déchet et ne commettez aucune dégradation. A la demande des propriétaires, les chiens sont interdits.

LE RESPECT DE CES CONSIGNES EST INDISPENSABLE POUR L'OBTENTION DES AUTORISATIONS AUPRÈS DES PROPRIÉTAIRES QUI NOUS ACCUEILLEN.

L'A.M.O. ne saurait être tenue pour responsable des accidents ou incidents de toutes natures qui pourraient survenir à l'occasion des sorties.

NOUS COMPTONS SUR VOTRE COMPRÉHENSION.